

Bulletin municipal

Décembre 2025

MONT-SAINT-
GREGOIRE 

Heures d'ouverture

du bureau municipal

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45
Vendredi : 8 h 30 à 12 h

450 347-5376

info@mmsg.ca



La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le
LUNDI 12 JANVIER 2026 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 8 janvier 2026**
en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Séances du Conseil municipal »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du vendredi
19 décembre 2025 à 12 h, et ce, jusqu'au lundi 5 janvier 2026 à 8 h 30.

En cas d'urgence, vous pouvez communiquer

avec un membre du Conseil municipal :

Suzanne Boulais	450 545-8422
Julie Robert	450 359-1837
Audrey Ashworth	450 346-8397
Claudia Drogue	450 522-3336
Natacha Garneau-Tremblay	514 927-8454
Josianne Bouchard	438 824-5154



PROJET DE RÈGLEMENT MUNICIPAL - TAXATION 2026

Lors de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025, le Conseil municipal a procédé au dépôt du projet de règlement numéro 2025-309 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026.

Résumé :

- Taux de base de la taxe foncière pour toutes les catégories d'immeuble à 0,3585 \$ du 100 \$ d'évaluation foncière;
- Compensation pour les matières résiduelles à 272,68 \$ par unité de collecte;
- Compensation pour le service d'égout à 400 \$ par unité de logement branchée au réseau;
- Compensation pour la gestion des boues à 112 \$ par unité de logement reliée au réseau d'égout;
- Compensation pour la vidange des fosses septiques à 112 \$ par fosse;
- Compensation pour la dette reliée aux travaux pour le réseau d'égout du secteur de la montée du Grand-Bois, de la rue de Bourpeuil et de la rue des Pins à 354,93 \$ par immeuble;
- Compensation de 75 \$ pour l'immeuble situé au 434, Route 104 pour un luminaire de rue;
- Compensation pour la dette reliée aux travaux de pavage du prolongement de la rue Marcel-Arbour de 891,36 \$ par immeuble;
- Compensation de 0,00355 \$ par mètre carré pour les travaux généraux de nettoyage, d'entretien et d'aménagement des cours d'eau.

Vous pouvez consulter ledit projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux » et l'onglet « Projets de règlements » ou au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture. Ledit règlement sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le lundi 12 janvier 2026.

AVIS PUBLIC

AVIS DE VACANCE POSTE

DE CONSEILLER MUNICIPAL AU SIÈGE NUMÉRO 6

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, que suite à la démission de monsieur Alexandre Grenier, le poste de conseiller municipal au siège numéro 6 est vacant.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le Conseil municipal a été informé de la vacance du poste lors de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025. En conséquence, une élection partielle se tiendra le 29 mars 2026 afin de combler le poste.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 16^e jour du mois de décembre 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

RÉSUMÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

<u>RECETTES</u>	2025	2026
Taxes sur la valeur foncière	3 233 089 \$	3 345 310 \$
Taxes sur une autre base	1 026 103 \$	1 266 767 \$
Taxes pour service de la dette	89 964 \$	65 428 \$
Paiement tenant lieu de taxes	11 615 \$	13 900 \$
Services rendus aux organismes municipaux	71 789 \$	67 369 \$
Autres services rendus	100 460 \$	102 310 \$
Imposition de droits	158 300 \$	191 900 \$
Autres revenus	75 500 \$	78 500 \$
Transferts	297 393 \$	314 995 \$
TOTAL	<u>5 064 213 \$</u>	<u>5 446 479 \$</u>
<u>CHARGES</u>	2025	2026
Administration générale	727 435 \$	776 077 \$
Sécurité publique	1 203 421 \$	1 240 025 \$
Transport	1 594 667 \$	1 710 255 \$
Hygiène du milieu	1 158 870 \$	1 315 806 \$
Santé et bien-être	4 000 \$	4 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	111 684 \$	123 349 \$
Loisirs et culture	539 655 \$	567 140 \$
Frais de financement	23 273 \$	25 664 \$
SOUS-TOTAL	<u>5 363 005 \$</u>	<u>5 762 316 \$</u>
<u>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</u>	2025	2026
Amortissement	- 441 529 \$	- 466 695 \$
Remboursement de la dette à long terme	81 700 \$	53 800 \$
Affectations aux activités d'investissement	145 000 \$	79 730 \$
SOUS-TOTAL	- 214 829 \$	- 333 165 \$
<u>AFFECTATIONS</u>	2025	2026
Excédent non affecté	- 137 978 \$	- 36 687 \$
Fonds de roulement (remboursement)	48 765 \$	48 765 \$
Réserve financière (élections)	5 250 \$	5 250 \$
SOUS-TOTAL	- 83 863 \$	17 328 \$
TOTAL	<u>5 064 213 \$</u>	<u>5 446 479 \$</u>

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

2026-2027-2028

	2026	2027	2028
Bâtiments et terrain	3 325 \$	50 000 \$	50 000 \$
Routes, trottoirs, piste cyclables, etc.	400 000 \$	400 000 \$	400 000 \$
Ameublement et équipement de bureau	2 500 \$	2 000 \$	2 000 \$
Machinerie et équipement	94 980 \$	100 000 \$	100 000 \$
Infrastructures de loisirs	88 500 \$	100 000 \$	100 000 \$
Total	589 305 \$	652 000 \$	652 000 \$

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025, la résolution numéro 2025-12-0387 concernant l'adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

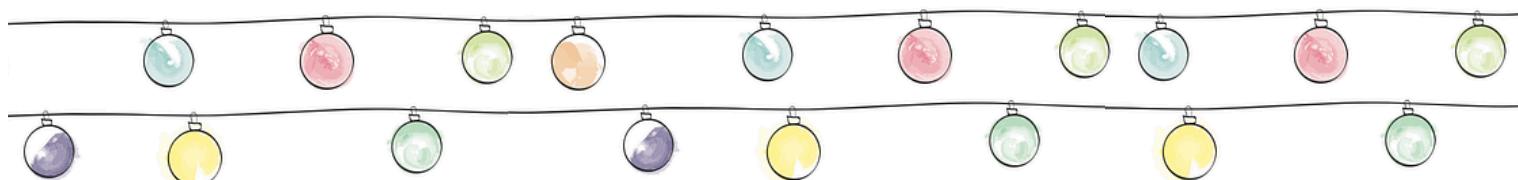
Les séances ordinaires du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour l'année 2026 se tiendront à compter de 19 h 30, à la salle du Conseil située au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire (2^e étage du Complexe municipal) aux dates suivantes :

Lundi 12 janvier	Lundi 6 juillet
Lundi 9 février	Lundi 10 août
Lundi 9 mars	<u>Mardi</u> 8 septembre
<u>Mardi</u> 7 avril	Lundi 5 octobre
Lundi 4 mai	Lundi 2 novembre
Lundi 1 ^{er} juin	Lundi 7 décembre

Cependant, le Conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire se tiendra au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un nouvel avis à l'égard de la tenue de cette séance.

Donné à Mont-Saint-Grégoire ce 16^e jour du mois de décembre 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC
PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-292-01
Modifiant le règlement numéro 2023-292 relatif au
traitement des élus municipaux

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément aux articles 7 et 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, que lors de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025, le Conseil de cette Municipalité a procédé à la présentation du projet de règlement numéro 2025-292-01 modifiant le règlement numéro 2023-292 relatif au traitement des élus municipaux.

RÉSUMÉ

Ledit projet de règlement modifie le règlement numéro 2023-292 afin de prévoir une rémunération pour le maire suppléant en cas de remplacement de plus de 30 jours (rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du Conseil municipal afin d'égaler la rémunération payable au maire pour ses fonctions) et d'abroger la rémunération additionnelle de 51,50 \$ par réunion pour chaque présence des élus municipaux siégeant sur divers comités, organismes mandataires ou organes de la Municipalité, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le règlement numéro 2025-292-01 sera adopté lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 12 janvier 2026 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André (2^e étage du Complexe municipal).

Ledit projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux » dans la catégorie « Projets de règlements ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 16^e jour du mois de décembre 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

DÉNEIGEMENT

Nous vous rappelons que tout aménagement en bordure des rues, des chemins ou des trottoirs doit être situé entièrement sur les terrains privés et ne **doit pas empiéter sur l'emprise des rues, chemins ou trottoirs de la Municipalité.**

Prenez avis que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et les entrepreneurs ayant les contrats de déneigement des rues, chemins et trottoirs ne sont pas responsables des dommages qui pourraient être causés aux poteaux ou aux aménagements paysagers que les citoyens auront placés à l'extérieur de leur terrain.

Prenez également avis qu'**il est interdit de déposer de la neige ou toute autre matière (terre, boue, gazon) dans les rues et fossés appartenant à la Municipalité.** Veuillez aviser votre entrepreneur en déneigement de cette politique.

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-298-01

Modifiant le règlement numéro 2024-298 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément aux articles 450 et 451 du *Code municipal du Québec*, que lors de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2025-298-01 modifiant le règlement numéro 2024-298 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque, visant à encadrer les activités de la bibliothèque municipale.

RÉSUMÉ

Ledit règlement modifie le règlement numéro 2024-298 afin de retirer la plage horaire du mardi matin des heures d'ouverture régulières de la bibliothèque, augmenter le nombre de renouvellements de prêts autorisés pour les usagers et apporter des précisions relativement aux coûts de remplacement des documents.

Le règlement numéro 2025-298-01 entre en vigueur en date du présent avis.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux » dans la catégorie « Administration municipale ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 16^e jour du mois de décembre 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

COLLECTE DE SAPINS DE NOËL NATURELS

La semaine du **5 janvier 2026**, les employés municipaux effectueront, sur tout le territoire de la Municipalité, une collecte des sapins de Noël. Pour qu'un sapin puisse être ramassé, aucune décoration (ampoules, guirlandes, glaçons...) ne doit être présente.

Votre sapin doit être au bord de la route dès le lundi **5 janvier 2026 à 7 h**.

Les sapins artificiels en bon état peuvent être remis à des organismes communautaires. Les sapins artificiels défraîchis doivent être déposés avec les ordures ménagères.

MOT DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Nous profitons de cette fin d'année pour vous offrir nos meilleurs vœux. Nous vous souhaitons à tous que la fête de Noël soit riche de joie et d'amour. Que cette nouvelle année vous apporte bonheur et prospérité !

Nous vous souhaitons de très joyeuses Fêtes !

Suzanne Boulais, mairesse, les membres du Conseil municipal ainsi que les employés municipaux.

COMITÉ LOISIR ET CULTURE FRÈRE-ANDRÉ - RECRUTEMENT SIÈGE # 1

Le Conseil municipal demande des candidatures pour combler le siège # 1 du Comité loisir et culture Frère-André.

Réunions : Les réunions du Comité sont convoquées au besoin, en fonction des dossiers à étudier et conformément aux règles de la régie interne adoptées par le Comité, maximum 1 fois par mois. Une rémunération de 50 \$ est versée pour chaque présence à une réunion.

Composition : Le Comité est composé de trois (3) membres du Conseil municipal et de cinq (5) membres résidents de la Municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil.

Choix du candidat ou de la candidate : Selon l'intérêt pour les loisirs manifesté par le ou la candidat(e) et sur sa volonté de s'impliquer concrètement au sein dudit Comité. Il serait souhaitable que le ou la candidat(e) désire également s'impliquer bénévolement lors de l'organisation d'activités.

Durée du mandat : La durée du mandat complet est fixée à 2 ans pour tous les membres.

Tout(e) résident(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désirant devenir membre du Comité loisir et culture Frère-André doit transmettre une lettre à cet effet adressée au Conseil municipal, au plus tard **le lundi 12 janvier 2026 à 16 h 45** au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André ou par courriel au *loisirs@mmsg.ca*. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice des loisirs et de la culture au 450 347-5376, poste 24.

Recrutement au Comité loisir et culture Frère-André

La Municipalité est à la recherche d'un(e) citoyen(ne) désirant s'impliquer au sein du Comité loisir et culture Frère-André afin d'occuper le siège # 1. Il serait souhaitable que cette personne désire également s'impliquer bénévolement lors de l'organisation d'activités.

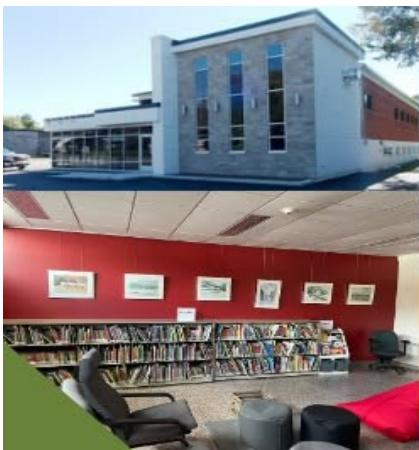


STATIONNEMENT LA NUIT



Nous vous rappelons que selon le règlement numéro 2017-252 (RM-330) concernant la circulation et le stationnement, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité (article 6). De plus, quiconque contrevient au présent règlement est passible, en plus des frais de remorquage, d'une amende (article 25).

Merci de votre compréhension.



ABONNEZ-VOUS

C'EST GRATUIT !

BIBLIOTHÈQUE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

NOS HEURES D'OUVERTURE

Lundi 18 h 30 - 20 h 30

Mercredi 18 h 30 - 20 h 30

Samedi 10 h 00 - 12 h 00

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville :

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, qu'à la séance ordinaire tenue le 18 Décembre 2025, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie a adopté la résolution numéro Ri-2025-11-1879 concernant le

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2026**

lesquelles auront lieu **à 19 h 30** aux dates suivantes (3^e mardi de chaque mois) :

20 janvier	21 juillet
17 février	18 août
17 mars	15 septembre
21 avril	20 octobre
19 mai	17 novembre
16 juin	15 décembre

NOTE : À moins d'avis contraire, ces séances auront lieu au siège social de la Régie intermunicipale d'incendie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 4^e jour du mois de décembre 2025.

Irène King,
directrice générale et greffière-trésorière

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE

Prévisions budgétaires 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Revenus		
Quote-part Mont-Saint-Grégoire (61,64 %)	407 394 \$	<i>381 113 \$ (61,11 %)</i>
Quote-part Sainte-Brigide-d'Iberville (38,36 %)	253 531 \$	<i>242 537 \$ (38,89 %)</i>
Protection contre les incendies (services refacturés)	235 000 \$	<i>221 050 \$</i>
Total des revenus	895 925 \$	<i>844 700 \$</i>
Dépenses		
Gestion financière et administrative	104 350 \$	<i>100 650 \$</i>
Sécurité incendie	532 275 \$	<i>568 200 \$</i>
Affectations – Activités d'investissement	312 000 \$	<i>283 000 \$</i>
Amortissement pour fins de conciliation	(52 700 \$)	<i>(107 150 \$)</i>
Total des dépenses	895 925 \$	<i>844 700 \$</i>



Massothérapie

Chaque massage est réalisé avec nos produits de soins l'Herbier naturels et actifs à base de plantes, favorisant la détente, le mieux-être et la santé du corps.

MASSAGES SIGNATURE L'HERBIER

Détox : Massage de la cellulite, des adhérences ou des engorgements

Thermal : Massage sportif ciblant muscles et articulations

Relaxo : Massage de détente et de relaxation profonde

Vitalité Chai : Massage revitalisant et équilibrant

AVANTAGE BOUTIQUE
Obtenez
15% de rabais
sur nos produits
lors de votre visite

MASSAGE

60 minutes

90 \$

90 minutes

125 \$

Reçus pour
assurances
disponibles.



« J'ai choisi ce métier parce qu'il me permet de mettre mes connaissances et mon énergie au service du bien-être des gens. »

— Sergii Zyk

Sergii Zyk

Massothérapeute certifié

Ancien athlète professionnel, acrobate et artiste du **Cirque du Soleil**, Sergii a consacré sa vie au mouvement, à la performance et à la compréhension du corps humain.

Diplômé de l'**Université nationale d'éducation physique et des sports d'Ukraine** à Kiev, il a également complété un cursus complet en massage thérapeutique, obtenant le diplôme de spécialiste en massages classiques, sportifs, thérapeutiques, anti-cellulite et de drainage lymphatique.

Fort de plus de **20 ans d'expérience** dans le domaine du **fitness et du bien-être**, en tant qu'entraîneur, instructeur, coach et massothérapeute, Sergii possède une compréhension fine du système musculo-squelettique, à la fois sur les plans physique et énergétique.

En **2024**, il a participé au **Championnat international canadien de massothérapie**, une expérience enrichissante qui a approfondi sa vision du métier.

RÉSERVEZ VOTRE MOMENT DE BIEN-ÊTRE

TÉLÉPHONE : 450 359-5902 | 418 240-6081

EN LIGNE : gorendezvous.com/fr/szmassotherapie

6, rue Saint-Joseph
Mont-Saint-Grégoire
J0J 1K0

lumii
SOLUTIONS



INTERNET + Viiv TV



à partir de

68,95 \$
par mois



lumii-solutions.com/tv/forfaits

1 833 346-0059

[Valider la disponibilité](#)

Unité pastorale Les Seigneuries du Lac
et paroisse St-Athanase (Iberville)

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Célébration communautaire du pardon de l'Avent

Dimanche le 21 décembre 2025 14 h église ST-ATHANASE

FÊTE DE NOËL

Mercredi 24 décembre 2025

16 h église ST-ATHANASE : messe de la veille de Noël

19 h église STE-ANNE : messe de la veille de Noël

19 h 45 église ST-ALEXANDRE : mini-concert de Noël

20 h 30 église ST-ALEXANDRE : messe de la veille de Noël

23 h 30 église HENRYVILLE : mini-concert de Noël

Minuit église HENRYVILLE : messe de la nuit de Noël

Minuit église ST-ATHANASE : messe de la nuit de Noël



Jeudi 25 décembre 2025

10 h église ST-ATHANASE : cél. de la Parole du jour de Noël

10 h église ST-SÉBASTIEN : messe du jour de Noël

Samedi 27 décembre et dimanche 28 décembre 2025 - La Sainte Famille

Samedi: 16 h - ST-ATHANASE

Dimanche: 9 h - STE-ANNE / 10 h - ST-ATHANASE / 10 h 30 - ST-SÉBASTIEN

FÊTE DU JOUR DE L'AN

Mercredi 31 décembre 2025

16 h église ST-ATHANASE : messe de la veille du jour de l'An

Jeudi 1^{er} janvier 2026

10 h église ST-ATHANASE : messe du jour de l'An

10 h église ST-SÉBASTIEN : messe du jour de l'An



PAROISSE DE SAINTE-BRIGIDE – HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Célébration communautaire du pardon

Le dimanche 21 décembre 2025 à 10 h 30 (*durant la messe dominicale*)

Messe de Noël

Le mercredi 24 décembre 2025 à 17 h (*mini-concert de Noël à 16 h 30*)

Messe du Jour de l'An

Le jeudi 1^{er} janvier 2026 à 10 h 30

COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

HORAIRE DE NOS SERVICES ET CONSEILS ÉCOLOS POUR LES FÊTES

Compo-Haut-Richelieu inc. souhaite annoncer les changements apportés à l'horaire de ses services pour la période des Fêtes.

Horaire des services

Il est important, surtout les jours fériés, de déposer les bacs en bordure de rue pour 7 h le matin de la collecte, car les heures de passage peuvent différer des semaines normales.

Les écocentres seront fermés du 25 au 27 décembre 2025 ainsi que le 1^{er} et le 2 janvier 2026.

L'écocentre Iberville sera également fermé le samedi 3 janvier 2026.

Sapins

Les sapins naturels sont acceptés dans les écocentres, à condition d'être dépouillés de toutes décos et attaches. Pour les entrepreneurs désirant se départir de leurs sapins invendus, des frais s'appliquent, selon les dimensions du chargement.

Certaines municipalités offrent une collecte de sapins à leurs citoyens. Pour plus d'informations, les citoyens sont invités à communiquer avec leur municipalité.

Pour se départir d'un sapin artificiel encore en bon état, on privilégie la réutilisation en l'offrant à un organisme de charité ou on profite des journées de ventes-débarras. S'il est défraîchi, le sapin artificiel peut être déposé en bordure de rue lors de la journée de collecte des gros rebuts non valorisables (une fois par mois).

Rappels écolos pour les Fêtes

- Éviter l'achat de produits emballés avec des matières non recyclables et les cadeaux à très courte durée de vie.
- Limiter le gaspillage de nourriture en planifiant le menu.
- Offrir les surplus de nourriture aux invités et congeler ce qui peut l'être.
- Nourrir BRUN'O de tous les restes de table qui ne peuvent plus être mangés.
- Prévoir des contenants pour le déballage de cadeaux afin de trier les matières recyclables, les objets réutilisables (boîtes, choux, rubans, sacs-cadeaux) et les déchets (papier d'emballage métallique, emballages de plastique non recyclables, etc.).

Compo-Haut-Richelieu inc. est une société d'économie mixte responsable de la gestion intégrée des matières résiduelles pour les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu et de la MRC des Jardins-de-Napierville. Son mandat consiste à orchestrer les services de la manière la plus responsable et la plus économique possible, et ce, dans les règles de l'art.

**DES QUESTIONS POUR
vos collectes?**
Contactez Compo!

**AJOUTEZ-NOUS
À VOTRE
RÉPERTOIRE**

Compo-Haut-Richelieu
450 347-0299
compo.qc.ca

Bulletin municipal | Décembre 2025 (C-403-12-2025)

mmsg.ca

Calendrier 2026

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Récupération

Compostage

Déchets

Gros rebuts non valorisables

✓ Acceptés : matelas, divan, tapis, toiles

✗ Refusés : meuble de bois, toilette, etc.

Feuilles

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5 6	D C*	7	8	9	10
11	12 13	14	15	16	17	
18	19 20	21	22	23	24	
25	26 27	28	29	30	31	

C Nouvelle journée de collecte.
Dès le 13 jan : même semaine que la récupération

C* 6 janvier : Collecte exceptionnelle

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
1	2 3	4	5	6	7	
8	9 10	11	12	13	14	
15	16 17	18	19	20	21	
22	23 24	25	26	27	28	

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
1	2 3	4	5	6	7	
8	9 10	11	12	13	14	
15	16 17	18	19	20	21	
22	23 24	25	26	27	28	
29	30 C*					

C* BRUN'O : Collecte chaque semaine jusqu'en novembre.

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6 7	8	9	10	11	
12	13 14	15	16	17	18	
19	20 21	22	23	24	25	
26	27 28	29	30			

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4 5	6	7	8	9	
10	11 12	13	14	15	16	
17	18 19	20	21	22	23	
24/31	25 26	27	28	29	30	

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
1	2 3	4	5	6	7	
7	8 9	10	11	12	13	
14	15 16	17	18	19	20	
21	22 23	24	25	26	27	
28	29 30					

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6 7	8	9	10	11	
12	13 14	15	16	17	18	
19	20 21	22	23	24	25	
26	27 28	29	30	31		

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
2	3 4	5	6	7	1/8	
9	10 11	12	13	14	15	
16	17 18	19	20	21	22	
23	24 25	26	27	28	29	
30	31					

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
			1 2	3	4	5
6	7 8	9	10	11	12	
13	14 15	16	17	18	19	
20	21 22	23	24	25	26	
27	28 29	30				

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	
4	5 6	7	8	9	10	
11	12 13	14	15	16	17	
18	19 20	21	22	23	24	
25	26 27	28	29	30	31	

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2 3	4	5	6	7	
8	9 10	11	12	13	14 15	
15	16 17	18	19	20	21	
22	23 24	25	26	27	28	
29	30					

Collecte de feuilles (sacs de papier seulement)

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
			1 2	3	4	5
6	7 8	9	10	11	12	
13	14 15	16	17	18	19	
20	21 22	23	24	25	26	
27	28 29	30	31			

C BRUN'O : Collecte aux 2 semaines jusqu'en mars.

Le site internet de Compo-Haut-Richelieu est LA référence pour obtenir les réponses à vos questions.

compo.qc.ca | 450 347-0299

PATINOIRE

• TERRAIN DE BALLE, 187, RANG DE LA MONTAGNE •

*dans la mesure où la météo le permet

HORAIRES

- Lundi au vendredi: **15h - 21h**
- Samedi et dimanche : **10h - 21h**
- ***Samedi et dimanche 10h-12h**
patinage libre seulement

*Pour connaître tout changement concernant l'horaire de la patinoire, consultez la page Facebook de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

À SAVOIR...

- Port du **casque fortement recommandé**
- La sécurité de tous est la priorité en tout temps. Veuillez faire preuve de jugement et de courtoisie.
- Nous ne sommes pas responsable des accidents
- La salle des patins se barre automatiquement à **21h30**

Assurez-vous d'avoir récupéré tous vos effets!



MONT-SAINT-GREGOIRE 

LOISIRS ET CULTURE FRÈRE-ANDRÉ - SESSION D'ACTIVITÉS HIVER 2026

NOUVEAUTÉ cette année, les inscriptions pour la session d'hiver 2026 se feront en ligne sur la plateforme Qidigo.

Consulter le journal des loisirs, *Ça bouge à Mont-Saint-Grégoire!*, pour connaître les cours offerts. Le journal est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Activités » sous la rubrique « Loisirs/Sports/Culture », sur la page Facebook de la Municipalité ou au Centre communautaire



Procédure d'inscription

1. Rendez-vous sur la page Qidigo au www.qidigo.com/u/Municipalite-Mont-Saint-Gregoire
2. En haut, à droite de la page, cliquez sur « Mon compte »
3. Cliquez sur le bouton « M'inscrire » sous « Nouveau compte »
4. Complétez la fiche d'identification.

Vous pourrez vous inscrire aux activités et effectuer la gestion de vos activités.

Il est possible, sans compte, de visualiser les détails d'un cours, comme sa description, le lieu et l'horaire. Pour s'inscrire à un cours cependant, un profil est nécessaire.

N'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité pour toutes questions concernant le processus d'inscription et de paiement.



Collecte de conteneurs consignés



DIMANCHE 11 JANVIER 2026
9 H À 12 H
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MONT-ST-GRÉGOIRE

Canettes	Bouteilles de boisson gazeuse et de bière en verre	Bouteilles de boisson gazeuse, d'eau et d'eau pétillante en plastique	Bouteilles de jus et de lait en plastique	Bouteilles de spiritueux en plastique	Bouteilles de boisson gazeuse et de bière en verre
----------	--	---	---	---------------------------------------	--



Les membres du club Opti-jeunesse vous souhaitent une période des Fêtes remplie de joie, de chaleur et, surtout, de santé.



Merci pour votre présence et votre participation à nos activités. Nous en sommes très reconnaissants.

Joyeux temps des Fêtes !



Carnaval d'hiver



Viens relever le défi et t'amuser en famille !

Jeux d'adresse, jeux gonflables, patinage et butte à glisser, balades, mascottes, foyer, musique, kiosque d'érable, cantine et bien plus !

31 janvier 2026

De 13h à 17h
TERRAIN DES LOISIRS
187 rang de la Montagne



MONT-SAINT-
GREGOIRE